

Compte Rendu de la
Réunion du 09 Avril Comité des Fêtes du Fréchet

Présents ; Aurélia Duboscq- Albana Moreira – Iris VALETTE-Alain Woilrand- Christophe Duboscq

- 1) Ajout de membre actifs : Elsa Baptiste et Thomas Woilrand et Marjorie Ferrandi.
- 2) Il a été mentionné que les Prochaines réunions se dérouleront soit le soir dans la semaine ou le dimanche en fin d'après-midi afin que tous les membres soient présents.
- 3) Création d'une adresse mail : comitedesfetesdufrechet@gmail.com
L'adresse mail sera confirmée dès sa création
- 4) Prévision de création de la page Facebook : Comité des Fêtes du Fréchet
- 5) Validation du programme des évènements :
 - Fête de la Saint Jean 25 ou 26 juin (Pétanque- Evènements motards)
 - 14 Juillet 2022
 - Fête Saint Michel 24 ou 25 Septembre 2022
 - Halloween : le samedi 29 Octobre 2022
 - Noël : illumination de Noël (fin Novembre)- Repas- Goûter à définir pour cet évènement
- 7) Il est constaté que nous n'avons pas de retour de proposition d'évènements par les personnes du village.
- 6) **Evènement Vide Grenier : Dimanche 15 mai** A partir de 07h30.

60 Exposants maximum

L'emplacement sera de **2€ le mètre**.

Les emplacements seront établis une semaine avant.

Le café sera offert aux exposants et nous proposerons des sandwiches (Saucisse Merguez) pour le déjeuner €5. Les boissons seront au tarif de €2.

Réponse souhaitée avant le 06 Mai 2022.

Diffusion du Flyer sur Boussens, Saint Martory, Aurignac.

Publicité sur le site <https://vide-greniers.org>

Page Facebook

www.lefrechet.fr

Il est rappelé les démarches administratives à respecter pour le vide grenier :

L'organisateur doit également établir **un registre des vendeurs** ([articles R. 310-9](#) du Code de commerce et [321-7 du Code pénal](#)). Ce registre doit être coté et paraphé par le commissaire de police ou, à défaut, par le maire de la commune du lieu de l'événement.

Si le vendeur est une **personne physique**, [le registre](#) doit comprendre les noms, prénoms, qualité et domicile ainsi que la nature, le numéro et la date de délivrance de la pièce d'identité avec l'indication de l'autorité qui l'a établie. **Concernant les participants non professionnels, le registre doit également faire mention de la remise d'une attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres événements de même nature au cours de l'année civile** ([article R 321-9 du Code pénal](#)).

Si le vendeur est une **personne morale**, [le registre](#) doit comprendre la dénomination et le siège de celle-ci ainsi que les noms, prénoms, qualité et domicile du représentant de la personne morale à l'événement, avec les références de la pièce d'identité produite ([article R 321-9 du Code pénal](#))

Toute personne dont l'activité professionnelle comporte la vente d'objets mobiliers usagés ou acquis à des personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font le commerce a l'obligation d'effectuer une déclaration préalable à la Préfecture ou à la Sous-préfecture (à Paris à la Préfecture de police) dont dépend son établissement principal ([article R. 321-1 du Code pénal](#)). **Elle doit également tenir jour par jour un registre** contenant une description des objets acquis ou détenus en vue de la vente ou de l'échange et permettant l'identification de ces objets ainsi que celles des personnes qui les ont vendus ou apportés à l'échange ([article 321-7 du code pénal](#))

Pendant l'événement

- L'organisateur de l'événement doit tenir le registre à la disposition des services fiscaux, des douanes et des services de la concurrence, consommation et répression des fraudes.

Après l'événement

Dans un délai maximal de 8 jours.

- [Le registre](#) tenu tout au long du marché aux puces doit être dans un premier temps paraphé par le maire du lieu de l'événement. ([article R321-10 du code pénal](#))
- Ensuite, le registre devra être déposé à la Préfecture/Sous-Préfecture. **Sous couvert de la Mairie** du lieu de l'événement.

- Les attestations restent chez l'organisateur. (sauf si les autorités de contrôle les prennent pour la procédure). Les attestations doivent être gardées par l'organisateur à disposition pour des contrôles.

7) Création des Tee-shirts « Comité des Fêtes du Fréchet »

Nous prévoyons l'achat de tee-shirt rouge pour chaque membre, les tee-shirts seront floqués par les membres du Comité. Le budget sera inférieur à 100euros.

- 8) Nous remercions Mr le Maire : Frédéric Lavail pour l'achat d'une cafetière, bouilloire et percolateur.

- 9) La prochaine réunion est fixée au **Dimanche 08 Mai 17h30** point sur le vide grenier réservation et discussion sur le prochain évènement 25 ou 26 Juin Fête St Jean Pétanque-évènement motard et soirée